

**CIRCULAIRE 016-24**

15 février 2024

**LIMITES DE POSITIONS — PRODUITS INSCRITS  
SUR TAUX D'INTÉRÊT RÉGLÉS EN ESPÈCES**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces et les options sur contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de [cette adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

<b>Produit Inscrit</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Limite de positions du mois d'échéance en cours</b>	<b>Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)</b>
BAX et OBX	Mars 2024	33 450	2024-03-01
BAX et OBX	Avril 2024	33 450	2024-03-01
BAX et OBX	Mai 2024	33 450	2024-03-01
CRA et Options sur CRA	Décembre 2023 <sup>1</sup>	33 450	2024-03-01

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.

<sup>1</sup> Les contrats CRA de décembre 2023 expirent en mars 2024.